

Enseignements primaire et secondaire

Formation

Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2021-2022

NOR : MENC2015132N

note de service du 19-6-2020

MENJ - DREIC – DIVSS

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices des ressources humaines ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux chefs et chefs d'établissement

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé hors programme Erasmus+, organisés au niveau national pour l'année scolaire 2021-2022. Elle informe les enseignants des différents calendriers concernant les 8 programmes de mobilités proposés par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) en lien avec l'inspection générale, la direction générale de l'enseignement scolaire (dgesco), l'office franco-allemand pour la Jeunesse (Ofaj), l'Office franco-allemand d'échanges universitaires (Daad), le Centre international d'études pédagogiques (Ciep), prochainement dénommé France Éducation international (FEi), ci-dessous désigné « le Ciep », et la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'académie d'Amiens.

1. le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires (Dreic) ;
3. l'échange franco-allemand des enseignants du premier degré (Dgesco) ;
4. les échanges poste pour poste d'enseignants du premier degré avec le Québec (Dareic d'Amiens) ;
5. les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non-linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (Ciep) ;
6. les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, italien et espagnol (Ciep) ;
7. le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère (Fle) (Ciep) ;
8. les Centres d'excellence de formation technique à l'étranger (Ciep).

L'ensemble des dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page

Educol <https://eduscol.education.fr/pid24438/mobilite-des-enseignants.html>

1 - Programme Jules Verne

Durée : une année scolaire, renouvelable deux fois après autorisation,

Public concerné : enseignants des premier et du second degrés de l'enseignement public, de toutes les disciplines et dans l'ensemble des filières

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid52924/programme-jules-verne.html>

Opérateur : département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire (DIVSS), délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) - ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)

Dates limites

26 octobre 2020	Dépôt des candidatures par courrier à la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) d'origine de l'enseignant
------------------------	--

23 novembre 2020	Entretien de l'enseignant avec la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic)
07 décembre - 23 décembre 2020	Réunion préparatoire organisée par la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) avec l'ensemble des candidats retenus
janvier 2021	Envoi d'une lettre de mission aux candidats retenus afin de préciser les modalités de leur mise à disposition ou détachement. Le suivi de cette procédure est assuré par la Dareic de l'académie dont relève le candidat, en coordination avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades des pays d'accueil
février 2021	Transmission de l'ensemble des candidatures à la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

2 - Le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et de géographie titulaires

Durée : un mois du 1er au 28 février 2021 - aucune prolongation n'est possible

Public concerné : enseignants d'histoire et de géographie titulaires du second degré de l'enseignement public du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid144682/programme-allemande-professeurs-hg.html>

Opérateur : DAAD France - office allemand d'échanges universitaires, Maison de la recherche - Sorbonne Université, 28 rue de la Serpente, 75006 Paris

Contact : Kilian Quenstedt, quenstedt@daad.de 01.53.10.58.32

Coordination pour la partie française : délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) - département B2 - ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)

Dates limites

28 septembre 2020	Dépôt du dossier de demande d'avis hiérarchiques auprès de la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'enseignant, pour avis signé par le Dareic ou autre représentant du recteur
15 octobre 2020, minuit	Dépôt des dossiers de candidature en ligne sur la plateforme du DAAD (http://portal.daad.de)
15 novembre 2020	Pour les candidats ayant déposé leur dossier avant le 15 octobre, dernier délai pour déposer sur la plateforme du DAAD (http://portal.daad.de) : le résultat du test d'allemand onSET (www.onset.de) d'autres pièces éventuellement manquantes à leur dossier
1er au 28 février 2021	Formation et stage en établissements des lauréats en Allemagne (Francfort/Main).

3 - Échange franco-allemand pour les enseignants du premier degré de l'enseignement public

Durée : une année scolaire renouvelable une fois

Public concerné : enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré ayant au moins 2 ans d'ancienneté lors de la prise de poste en Allemagne

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>

Opérateur : direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco)

Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Contact : dgesco.formation@education.gouv.fr, téléphone : 01 55 55 31 59

Dates limites

11 janvier 2021	Transmission de tous les dossiers de candidature par l'IEN avec un premier avis à la direction académique des services de l'éducation nationale pour décision. Dossier de candidature téléchargeable sur Éduscol
2 février 2021	Transmission à la Dgesco, Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2), sous couvert du recteur, par la Dareic, par courriel et voie postale : des dossiers de candidature par département (y compris ceux avec avis défavorable) ; de la liste des candidats retenus ; de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne. La direction académique informe chaque enseignant de l'issue de sa candidature
Mars 2021	Réunion de la commission de répartition franco-allemande

Fin mai 2021	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj en présence des enseignants français et allemands déjà en poste (4 jours)
De mai à mi-juin 2021	Envoi des attestations de participation au programme d'échange franco-allemand aux candidats par les IA-Dasen
Août 2021	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par l'Ofaj
Janvier 2022	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus)
10 mai 2022	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription ; à la Dgesco, bureau de la formation des enseignants (Dgesco C1-2) ; à l'Ofaj ; au responsable du Land d'affectation

Informations complémentaires :

- informations sur le programme

d'échange : <http://eduscol.education.fr/D0033/echange francoallemand.htm> et <http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire>

- téléchargement du dossier de candidature en format

numérique : <http://eduscol.education.fr/D0033/echange francoallemand.htm>

- recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en

Allemagne : <http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>

- pour un accueil réussi des enseignants allemands : <http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html>

4 - Échange poste pour poste avec le Québec pour les enseignants du premier degré de l'enseignement public

Durée : une année scolaire

Public concerné : enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et enseignants spécialisés (Cappei et Capa-SH option D, titulaires d'une Uliis ou d'une unité d'enseignement), titulaires d'un poste dans le premier degré de l'enseignement public et justifiant de cinq années d'ancienneté dont deux ans de service effectif en tant que titulaire dans le corps pour lequel ils sollicitent un échange.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid131877/echange-poste-pour-poste-avec-le-quebec.html>

Opérateur : délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'académie d'Amiens, 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 Amiens Cedex 9

Dates limites

du 5 octobre au 9 novembre 2020	Dépôt des candidatures en ligne et impression du dossier papier complet (dossier accompagné de ses annexes 1, 2, 3) à compléter par le directeur d'école (annexe 1 du dossier poste pour poste) http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec
7 décembre 2020	Envoi par la Dareic d'Amiens aux Dareic des académies des candidats de la liste des dossiers déposés
16 novembre 2020	Transmission par le directeur d'école du dossier de candidature papier complet à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour avis (annexe 2 à compléter)
7 décembre 2020	Transmission du dossier complet à l'IA-Dasen du département concerné pour décision (annexe 3 à compléter) Ce dernier est chargé de classer les dossiers par ordre de priorité avant de les transmettre à la Dareic de l'académie des candidats
18 janvier 2021	Transmission par la Dareic de l'académie du candidat, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la Dareic d'Amiens. Téléversement en ligne par le candidat de sa notice d'hébergement et des pièces justificatives
fin février - début mars 2021	Phase de sélection (entretiens téléphoniques ou webconférence) des candidats présélectionnés

8 mars 2021	Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus
15 mars 2021	Date limite de confirmation de l'acceptation de l'échange par le candidat
<p>5. Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni pour les enseignants du second degré de l'enseignement public</p> <p>Durée : deux semaines consécutives</p> <p>Public concerné : enseignants du second degré de l'enseignement public, titulaires de leur poste</p> <p>Descriptif : https://eduscol.education.fr/cid131939/sejours-professionnels.html</p> <p>Opérateur : centre international d'études pédagogiques (Ciep)</p> <p>1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00</p>	
Dates limites	
19 octobre 2020	Ouverture des inscriptions en ligne http://www.ciep.fr/sejours-professionnels
14 mai 2021	Date limite des inscriptions en ligne
31 mai 2021	Transmission par le candidat de son dossier pour avis par voie hiérarchique Transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat
15 juin 2021	Transmission par la Dareic des dossiers originaux de candidature comportant les avis hiérarchiques par voie postale au Ciep
<p>Informations complémentaires :</p> <p>un candidat ne peut bénéficier d'un séjour que tous les 3 ans.</p> <p>en cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : sejours-professionnels@ciep.fr</p>	
<p>Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré</p> <p>Durée : deux semaines consécutives</p> <p>Public concerné : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni)</p> <p>Descriptif : https://eduscol.education.fr/cid131939/sejours-professionnels.html</p> <p>Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep)</p> <p>1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00</p>	
Dates limites	
19 octobre 2020	Ouverture des inscriptions en ligne : http://www.ciep.fr/sejours-professionnels
31 mai 2021	Date limite des inscriptions en ligne
15 juin 2021	Transmission des dossiers originaux de candidature au Ciep, avec copie à la Dareic
<p>6. Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public</p> <p>Durée : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août</p> <p>Public concerné : enseignants des premier et second degrés titulaires (consulter les fiches descriptives des stages), de l'enseignement public</p> <p>Descriptif : https://eduscol.education.fr/cid52930/stages-linguistiques-a-l-etranger.html</p> <p>Opérateur : centre international d'études pédagogiques (Ciep)</p> <p>1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00</p>	
Dates limites	
19 octobre 2020	Ouverture des inscriptions en ligne : http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel
Pour le premier degré	
17 janvier 2021 à minuit (heure de Paris)	Date limite des inscriptions en ligne
30 janvier 2021	Après transmission, par le directeur d'école, du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers à l'IA-Dasen
26 février 2021	Transmission par voie postale au Ciep par l'IA-Dasen des dossiers originaux comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité

Pour le second degré	
17 janvier 2021 à minuit (heure de Paris)	Date limite des inscriptions en ligne
30 janvier 2021	Après transmission par le chef d'établissement du dossier de candidature à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat
26 février 2021	Transmission par voie postale au Ciep par la Dareic des dossiers papier des candidats comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité
Informations complémentaires : un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les 3 ans. en cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@ciep.fr	
7. Programme pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat et les professeurs de français langue étrangère (Fle) - Codofil : séjour en Louisiane Durée : une année scolaire renouvelable deux fois Public concerné : enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire et professeurs de français langue étrangère (Fle) justifiant de trois années d'expérience professionnelle. Descriptif : https://eduscol.education.fr/cid132056/codofil-sejour-en-louisiane.html Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00	
Dates limites	
13 septembre 2020	Ouverture des inscriptions : dossiers téléchargeables sur le site du Ciep : http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane
Pour le premier degré	
22 octobre 2020	1. transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr 2. transmission du dossier original à l'EN qui transmettra à l'IA/Dasen
10 décembre 2020	Transmission au Ciep par l'IA-Dasen des dossiers de candidatures comportant l'ensemble des avis hiérarchiques
Pour le second degré	
22 octobre 2020	1. transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr 2. transmission par le chef d'établissement à l'IA/IPR de la discipline concernée puis transmission à la Dareic au rectorat
10 décembre 2020	Transmission au Ciep par la Dareic des dossiers de candidatures comportant l'ensemble des avis hiérarchiques
Pour les candidats Fle	
10 décembre 2020	Transmission du dossier au format papier au Ciep
Pour tous les candidats	
3e semaine de décembre	Convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés
du 20 au 29 janvier 2021	Comité de sélection au Ciep et entretiens avec les candidats présélectionnés
mars 2021	Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire
Fin juillet - début août 2021	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton Rouge

Informations complémentaires :

Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet

conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature <http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane>
comparaison des systèmes éducatifs américains et français http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf
informations relatives aux conditions de vie et de travail <http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org>

8. Les Centres d'excellence de formation technique à l'étranger (CEFTE)

Durée : douze mois renouvelables, sur autorisation, deux fois pour permettre la réalisation des objectifs d'ingénierie éducative fixés.

Public concerné : le dispositif des CEFTE est ouvert aux enseignants des premier et second degrés, aux personnels d'inspection et de direction, titulaires, ayant une expérience avérée dans le domaine de la formation et de la coopération, qui peuvent postuler lors des appels à candidatures.

Descriptif : Pour chaque projet de création de CEFTE, un appel à candidature sera diffusé par la DGRH dans toutes les académies auprès des Dareic, des délégués académiques à la formation initiale et continue (Daopic) et corps d'inspection sous la forme d'une fiche de poste détaillée établie par le Ciep

<https://eduscol.education.fr/cid144795/les-centres-d-excellence-de-formation-technique-a-l-etranger-cefte.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites selon les appels à candidatures

Année 2021-2022

En lien avec l'appel à candidature, une fiche de poste comportera la description du projet, les compétences techniques et pédagogiques requises ainsi que le niveau de langue souhaité (principalement en anglais ou espagnol). Les candidats intéressés devront adresser leur CV et une lettre de motivation au Ciep

Sur proposition des académies, les candidatures seront adressées et examinées par le Ciep, qui organisera les entretiens avec un comité de sélection des candidats retenus dans cette première phase. Ce comité sera composé de représentants du comité de pilotage (Dreic, Ciep, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et l'entreprise partenaire le cas échéant)

Après avis favorable du comité de sélection, le Ciep :
adressera une demande de placement en mission de longue durée auprès de l'académie d'origine de l'expert technique sélectionné qui fera part de son avis, ainsi qu'une demande d'ordre de mission sans frais pour les déplacements sur le territoire du pays partenaire. ;
mentionnera en vue de l'établissement d'un ordre de mission signé par le/la recteur/trice d'académie, le lieu d'affectation, la date de début de mise à disposition qui tiennent compte de l'intérêt du service de l'établissement d'origine de l'enseignant, ainsi que la durée d'un an renouvelable sur autorisation, deux fois.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie-Anne Lévêque